



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240422-BUR-AG-24-027-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 22 avril 2024

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24003DDET – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) « TRA MARE E TERRA » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP-CORSE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 24003DDET – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) « TRA MARE E TERRA » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP-CORSE

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 29 janvier 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que la CAB, par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2022, a approuvé la candidature conjointe avec la Communauté de communes du Cap Corse à l'appel à projet PAT 2023 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché N°24003DDET - assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence du projet alimentaire territorial (PAT) « tra mare e terra » de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de Communes du Cap-Corse, au groupement SOLAGRO, CERESCO, MERESCO, sise 31 076 Toulouse, pour un montant de 100 300 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget, opération n°3025 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO